

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 13 février 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 13 février 2018 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR – AZEMA – LEVEJAC – FOURES.

Absentes excusés : Mmes SANCHEZ – BROUSSE – MARCAILLOU.

Absents : M. SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- DESIGNATION DELEGUES S.I.C. LA REDORTE.

Suite à l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte, Alain MARTY, maire et Raymond BENOIT, 1^{er} Adjoint, sont proposés pour être délégués de la commune.

A l'unanimité, les deux candidats pressentis sont élus comme suit :

- Alain MARTY, titulaire,
- Raymond BENOIT, suppléant.

- RYTHMES SCOLAIRES 2018 - 2019.

Le maire rappelle au conseil municipal, que lors du conseil municipal du 11 décembre 2017, celui-ci avait approuvé la modification des rythmes scolaires pour la semaine des 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Le conseil d'école, qui devait également se prononcer sur cette modification a émis un avis favorable lors de sa réunion du 05 février 2018.

Suite à cette décision, une délibération doit être prise pour confirmer cette décision.

Accord unanime des conseillers dont une notification sera envoyée à l'inspection académique.

- CONVENTION SALLE RESIDENCE « MARCOU ».

M. le maire rappelle à ses collègues, la décision de principe prise lors du conseil municipal du 11 décembre 2017 concernant la mise à disposition de la salle « Marcou ».

Lecture est faite de la proposition de convention pour la location de cette salle auprès du groupe MARCOU pour une durée de un an renouvelable moyennant un loyer d'UN euro symbolique.

A l'unanimité, le conseil municipal confirme sa précédente décision et approuve le bail de location.

- CONTRAT ILLUMINATIONS « BLACHERE ».

M. Raymond BENOIT, chargé de ce dossier, informe les conseillers que la location des illuminations de Noël à la Société BLACHERE est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Il propose plusieurs possibilités, soit la conservation de tout ou partie des illuminations par leur rachat, soit une acquisition partielle avec renouvellement de certaines illuminations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour le maintien de certaines illuminations et le renouvellement d'autres.

- PROJET NOUVELLE MAIRIE.

Le maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de la nouvelle mairie, le conseil municipal a validé l'intervention d'une paysagiste pour mener une réflexion sur la requalification de l'espace autour de ce nouveau bâtiment et notamment le monument aux morts et l'avenue du Minervo, de l'ancienne gare au petit chalet.

Il présente différents scénarios proposés par la paysagiste qui alerte sur l'état sanitaire des deux cèdres et préconise leur suppression.

A ce sujet, le maire informe qu'il a sollicité les services de l'O.N.F. pour vérifier la véracité du diagnostic de la paysagiste.

Le rapport de l'O.N.F. confirme le mauvais état sanitaire d'un cèdre et la dangerosité du second suite à la réalisation du projet.

Après débat, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- la suppression des deux cèdres,
- le maintien du monument aux morts dans son aspect avec un léger déplacement,
- la modification du plan de masse de la mairie pour permettre le stationnement en partie arrière,
- le déplacement du stationnement côté maison LANDES en position longitudinale,
- la modification de l'entrée de la mairie afin qu'elle se trouve face à la route,
- le dégagement des espaces afin de mettre en valeur les deux espaces parking situés en bord de rivière,
- le déplacement des arrêts bus selon les directives de la Régie des Transports de Carcassonne Agglo,
- la création d'un plateau traversant.

Départ de M. Stéphane AZEMA.

- COMTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ M. BENOIT fait le point des travaux de voirie qui sont pratiquement achevés et également de l'extension des vestiaires sportifs.

⇒ Mme BRAULIO rend compte du dernier conseil d'école et rappelle la disparition à la rentrée des horaires T.A.P.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,



Alain MARTY